

## Règlements du concours «Êtes-vous satisfaits?»

### Sondage navette fluviale Pointe aux Trembles – Vieux-Port de Montréal

1. Pour être éligible, vous devez être résident du Québec et âgé de 18 ans et plus;
2. Pour participer :  
Complétez le sondage sur le site [www.sondage-navette.com](http://www.sondage-navette.com). Une fois le sondage complété, vous pourrez accéder au formulaire d'inscription du concours. Un seul bulletin de participation par personne sera accepté.
3. Vous avez jusqu'au 31 octobre 2019 à 17 h pour compléter le sondage et participer au concours.
4. Les prix consistent en 2 cartes cadeau Visa prépayées de 100 \$ chacune.
5. Les gagnants seront désignés au hasard parmi tous les formulaires d'inscription qui auront été reçus par Internet.
6. Le prix n'est pas monnayable ni transférable.
7. Le tirage au sort sera effectué le 15 novembre 2019 à 16 h heure normale de l'est (HNE). Seuls les gagnants seront contactés.
8. Les noms des gagnants seront dévoilés sur la page Facebook corporative de la STQ dans la semaine du 16 décembre 2019.
9. Les gagnants pourront réclamer leur prix au plus tard le 29 novembre 2019 à 17 h en téléphonant au 418 646-0359. Dans l'éventualité où les prix ne seraient pas réclamés dans le délai prescrit, d'autres gagnants seront désignés.
10. La personne au bénéfice de laquelle ce concours publicitaire est tenu, son employé, son représentant, son agent et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours. Ces règlements s'appliquent également à tous les représentants des partenaires du projet de la navette fluviale : STM, ARTM, Navark, Vieux Port Montréal, Montréal (Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles).
11. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
12. Les gagnants doivent avoir complété le sondage afin d'être éligible pour obtenir le prix.

### **Conditions relatives à la prise de possession du prix par chaque gagnant**

- a) la personne gagnante devra fournir une pièce d'identité valide avec photo; permis de conduire, carte d'assurance-maladie, passeport etc., afin de réclamer son prix au siège social de la STQ ou par la poste, le cas échéant;
- b) la personne gagnante s'engage à signer tout document requis confirmant l'acceptation et le respect des conditions d'utilisation du prix mentionné aux présents règlements et prévoyant toute autre condition applicable à l'utilisation du prix, à défaut de quoi elle perdra droit à son prix et la STQ se réserve le droit de décerner son prix à un autre gagnant selon les modalités du tirage;
- c) le concours sera publicisé dans les navettes, sur le site Web de la STQ ainsi que sur Facebook.
- d) le prix doit être accepté tel quel et ne peut être vendu, cédé ou échangé contre de l'argent comptant;
- e) en participant au concours, tout gagnant autorise la STQ à utiliser son nom, photographie, voix, image à des fins publicitaires ou autres, et ce, sans aucune forme de rémunération;
- f) la STQ n'encourra aucune responsabilité et se réserve le droit de rejeter tout bulletin de participation incomplet, illisible, en double ou comportant une erreur humaine et de procéder à la sélection d'un autre gagnant;
- g) la STQ se dégage de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit se rattachant au prix et au concours, notamment mais sans limiter la généralité de ce qui précède, une défaillance technique des réseaux ou du système informatique, du piratage informatique des serveurs, une situation hors de son contrôle et un cas fortuit;
- h) la STQ se réserve le droit de modifier ou annuler, sans préavis le présent concours;
- i) le présent concours est régi selon le droit applicable au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec, district judiciaire de Québec sont seuls compétents;
- j) les règlements du concours sont disponibles, pour toute la durée du concours, au siège social de la STQ, situé au 250, rue Saint-Paul, Québec (Québec) G1K 9K9 et sur le site internet [www.traversiers.com](http://www.traversiers.com).

Notez que la forme masculine est employée sans aucune discrimination dans le seul but d'alléger le texte.